

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du vendredi 28 octobre 2022**

Délibération n°118

Accord cadre pour la fourniture de produits d'entretien courants et petits matériels - Autorisation de signature du marché

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit octobre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 22 octobre 2022, affranchie le 22 octobre 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER M. Jean Eric FONTAINE Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ³ M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Leila OULAMA M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN Mme Julie DIJOUX M. Romain GIGANT Mme Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean François PAYET M. Bernard MARIMOUTOU Mme Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY Mme Kelly BELLO ^{1/2} Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN	Mme Ludivine IMACHE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Jean Pascal MANGUE M. Bruno BEAUVAL Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH	Mme Claudie TECHER M. Jean Michel FLORENCY Mme Julie DIJOUX Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN Mme Linda MANENT M. Jérémy TURPIN	M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹A quitté momentanément la salle des délibérations lors du vote de la délibération n°119

²A quitté la salle des délibérations après le vote de la délibération n°126

³N'a pas pris part au vote de la délibération n°130

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2022**


Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n° 115 à 118	26	7			33	0	0
Pour la délibération n°119	25	7	1		32	0	0
Pour les délibérations n° 120 à 126	26	7			33	0	0
Pour les délibérations n°127 à 129	25	7			32	0	0
Pour la délibération n° 130	25	7		1	31	0	0
Pour la délibération n° 131	25	7			Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



	Séance du 28 octobre 2022 Délibération n°118	POLE FINANCES, OPTIMISATION ET CONTRÔLE
	Accord cadre pour la fourniture de produits d'entretien courants et petits matériels Autorisation de signature du marché	Direction de la commande publique

I. RAPPORT DE PRESENTATION

Exposé des motifs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Saint-Louis a lancé une consultation pour l'achat de la fourniture de produits d'entretien courants et petits matériels pour le groupement de commandes constitué entre la commune de Saint-Louis, son Centre Communal d'Action Sociale et sa Caisse des Ecoles.

L'allotissement retenu est le suivant :

Le présent accord cadre est décomposé en 06 lots		
Description des fournitures	Montant minimum	Montant maximum
Lot n°1 : Produits d'entretien et nettoyage à usage alimentaire	5 000 € HT	70 000 € HT
Lot n°2 : Produits à usage unique normes alimentaires	8 000 € HT	50 000 € HT
Lot n°3 : Sacs poubelles à usage unique	4 000 € HT	40 000 € HT
Lot n°4 : Papiers d'essuyage	2 000 € HT	30 000 € HT
Lot n°5 : Matériels et équipements d'entretien et de nettoyage	5 000 € HT	40 000 € HT
Lot n°6 : Produits d'entretien et de nettoyage	10 000 € HT	50 000 € HT

La consultation a été lancée en procédure formalisée en application des articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La technique d'achat retenue est celle de l'accord-cadre mono-attributaire avec un montant minimum et un montant maximum. Il sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même Code. La durée de l'accord cadre est de 1 an à compter de la date de notification, il pourra être reconduit 3 fois pour une durée d'une année à chaque reconduction.

Eu égard au montant du marché, la consultation a fait l'objet d'une procédure d'Appel d'Offres ouvert publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), et dans la presse locale.

Récapitulatif de la procédure :

- Date d'envoi de l'avis à la publication : 27/07/2022
- Date limite de réception des offres : 01/09/2022 à 12 H 00 (heure locale)
- Date d'ouverture des plis : 01/09/2022 à 14 H 30 (heure locale)

Le représentant du pouvoir adjudicateur en accord avec l'analyse des offres effectuée par le service prescripteur et le classement des offres décidé par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 septembre 2022, a procédé aux attributions suivantes :

Intitulé du lot	Entreprise attributaire	Montant du marché
Lot n°1 : Produits d'entretien et nettoyage à usage alimentaire	ATOM	Commande effectuée annuellement pour un montant minimum de 5 000 € et un montant maximum de 70 000 € sur la base des prix unitaires sur lesquels le candidat s'est engagé au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et avec remise : - 40 %: sur les prix du catalogue
Lot n°2 : Produits à usage unique normes alimentaires	infructueux	
Lot n°3 : Sacs poubelles à usage unique	infructueux	
Lot n°4 : Papiers d'essuyage	infructueux	
Lot n°5 : Matériels et équipements d'entretien et de nettoyage	ATOM	Commande effectuée annuellement pour un montant minimum de 5 000 € et un montant maximum de 40 000 € sur la base des prix unitaires sur lesquels le candidat s'est engagé

		<p>au Bordereau des Prix Unitaires (BPU)</p> <p>et avec remise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 %: sur les prix du catalogue
Lot n°6 : Produits d'entretien et de nettoyage	ATOM	<p>Commande effectuée annuellement pour un montant minimum de 10 000 € et un montant maximum de 50 000 € sur la base des prix unitaires sur lesquels le candidat s'est engagé au Bordereau des Prix Unitaires (BPU)</p> <p>et avec remise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 %: sur les prix du catalogue

II. DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 30 septembre 2022,

Considérant que la Commune a lancé une consultation en procédure formalisée en application des articles L2124-1 et R2124-1 du code de la commande publique en vue de l'achat de fournitures de bureau et scolaire pour le groupement de commandes constitué entre la commune de Saint-Louis, son Centre Communal d'Action Sociale et sa Caisse des Ecoles,

Considérant que la consultation a fait l'objet d'une procédure d'Appel d'Offres ouvert publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), et dans la presse locale.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

Article 1 : D'approuver la passation des marchés fructueux correspondant avec :

- ATOM sur la base des prix unitaires indiqués au Bordereau des Prix Unitaires et avec remise de 40 % : sur les prix du catalogue pour le lot n°1 : « Produits d'entretien et nettoyage à usage alimentaire ».

- ATOM sur la base des prix unitaires indiqués au Bordereau des Prix Unitaires et avec remise de 40 % : sur les prix du catalogue pour le lot n°5 : « Matériels et équipements d'entretien et de nettoyage ».
- ATOM sur la base des prix unitaires indiqués au Bordereau des Prix Unitaires et avec remise de 40 % : sur les prix du catalogue pour le lot n°6 : « Produits d'entretien et de nettoyage ».

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire ou son élue déléguée dans le domaine de compétences à signer les marchés ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Vote : 33 pour



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**